

Avant-propos

Comme à mon habitude, je voudrais commencer mon avant-propos par la situation actuelle. Il y a un an, nous étions littéralement sous le choc d'une récolte historiquement faible. Le soulagement est d'autant plus grand cette année. Je suis heureux de pouvoir passer le relais lors d'une année sans problème majeur, et je parle ici des céréales panifiables.



Fritz Glauser,
Président

Tout ne s'est pas déroulé à la perfection pour tout le monde, mais nous avons pu récolter une quantité satisfaisante, assez bien adaptée à la demande. Et j'ajoute immédiatement une mise en garde : la surface ne doit en aucun cas diminuer davantage, sinon nous ne pourrions plus compenser les mauvaises années par les bonnes.

Nous n'avons pas encore résolu le problème des céréales fourragères. Ce qui est reconnu comme base de discussion pour les céréales panifiables ou les oléagineux, à savoir nos coûts de production, est purement et simplement ignoré pour les céréales fourragères. Seuls les avantages agronomiques ou les exigences de rotation des cultures empêchent un recul encore plus important, notamment de l'orge. Pour rappel, dans le cas des céréales panifiables, nous avons abandonné depuis des années le parallélisme, c'est-à-dire le calcul des prix indicatifs à partir des prix à l'importation, au profit de la prise en compte de nos coûts de production. Ce n'est malheureusement pas encore le cas pour les céréales fourragères.

Une préface n'est pas une rétrospective de 40 ans d'engagement en faveur de l'agriculture suisse et surtout de la culture des céréales et des oléagineux. L'Assemblée des délégués de la FSPC 2025 donnera l'occasion de revenir sur notre engagement en faveur des céréales

depuis la création de la FSPC en 1987. La question des prix couvrant les coûts de production est un fil rouge qui traverse toute cette période. Avec la création de swiss granum et les libéralisations annoncées du marché des oléagineux pour la récolte 2000 et celui des céréales panifiables pour la récolte 2001, la FSPC s'est également occupée d'autres cultures, telles que les oléagineux et les protéagineux. Entre-temps, nous avons doublé la culture du colza par rapport à la situation lors de la libéralisation. C'est un succès pour l'ensemble de la branche. Le colza reste une culture intéressante, mais il a perdu en sécurité de rendement en raison de la suppression de produits phytosanitaires performants. Le tournesol, en revanche, a pu se développer dans les régions propices.

Nous avons certainement accompli beaucoup de choses. Il a souvent fallu faire des compromis. Mais une chose m'a marqué : dans notre secteur, nous pouvons discuter, élaborer des solutions et nous mettre d'accord, mais la politique agricole et son influence sur notre existence ou notre non-existence est un sujet très délicat. Nos produits et nos cultures sont essentiels, mais leur production nécessite beaucoup de main-d'œuvre et ne constitue pas le moteur des revenus agricoles de nos structures d'exploitation. Il sera donc très important de défendre nos positions dans les prochaines politiques agricoles, car nos revenus sont calculés à partir du volume multiplié par le prix, deux facteurs fortement influencés par la politique (comment puis-je produire) et la protection douanière. À cela s'ajoutent les paiements directs, dont la répartition n'est pas non plus gravée dans le marbre, et, enfin, le tout est réduit par les coûts de production. Maintenant, faites le calcul.

Vous l'avez compris, le débat récurrent sur la politique agricole représente un défi considérable, tant pour l'agriculture dans son ensemble que pour les différents secteurs agricoles.

Au cours de ces 40 années, j'ai eu la chance de travailler avec des personnes formidables. La liste est très longue, mais permettez-moi de citer à titre représentatif mon prédécesseur et, d'une certaine manière, mon père spirituel, John Dupraz, ainsi que mes successeurs à la direction, les deux directeurs de la FSPC, dans l'ordre, Olivier Sonderegger et Pierre-Yves Perrin. Je tiens également à remercier chaleureusement tous ceux qui ont soutenu la FSPC d'une manière ou d'une autre, en tant que collaborateurs, membres du Comité, du Comité directeur ou de Commissions.

Ceux qui pensent que le travail va diminuer, voire prendre fin, se trompent, car le temps passe de plus en plus vite. Il me tient donc particulièrement à cœur que la FSPC continue à s'engager avec le plus grand élan et la plus grande cohésion en faveur de nos cultures céréalières et à faire valoir ses intérêts. Je vous souhaite à tous, et en particulier à mon successeur, beaucoup de succès, de persévérance et le soutien nécessaire de votre part, à vous, nos membres, producteurs de céréales et d'oléagineux !

Je vous remercie chaleureusement et je dis : « Vive la FSPC ! »



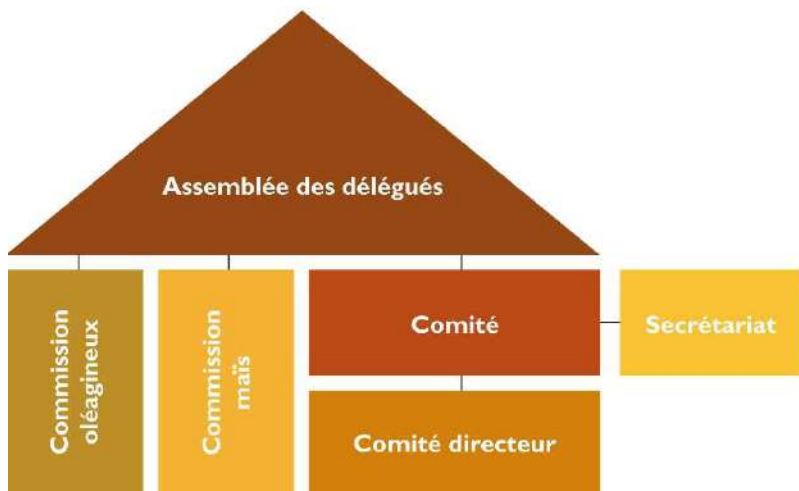
Table des matières

La FSPC se présente	5
La FSPC s'engage... ..	6
...au niveau politique.....	6
Politique agricole – train d'ordonnances 2025	6
Programme d'allègement budgétaire 2027	6
Politique agricole 2030	7
Normes de fumure et produits phytosanitaires.....	8
Prises de position et interventions	9
...sur les marchés	10
Céréales panifiables	10
Céréales fourragères.....	15
Maïs	18
Oléagineux.....	19
Autres cultures destinées à l'alimentation humaine	21
La FSPC travaille avec... ..	22
...swiss granum.....	22
...l'Association « Pain Suisse ».....	23
...l'Association « Huile de colza suisse »	25
...Agro Marketing Suisse (AMS).....	26
La FSPC et la communication	27
Statistiques	31

La FSPC se présente

La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs. Elle s'engage pour des conditions-cadre favorables, pour une production orientée vers le marché, ainsi que pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.

Organigramme de la FSPC



Contact

Fédération suisse des producteurs de céréales

Belpstrasse 26

CH – 3007 Berne

T +41 31 381 72 03

F +41 31 381 72 04

info@fspc.ch

www.fspc.ch



La FSPC s'engage...

...au niveau politique



Politique agricole – train d'ordonnances 2025

Lors de la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2025, la FSPC a principalement défendu quatre éléments centraux

- Augmentation de la protection à la frontière pour les céréales panifiables : le prix de référence pour l'importation des céréales panifiables doit être augmenté à Fr. 60.-/dt et la charge douanière ne doit pas être limitée à Fr. 23.-/dt. Ces deux mesures servent à diminuer la pression des importations et à renforcer la filière panifiable indigène
- Augmentation de la protection à la frontière pour les céréales fourragères (prix-seuils), afin de soutenir la production indigène et d'améliorer la rentabilité de ces cultures
- Introduction d'une contribution spécifique pour les céréales fourragères, afin d'en améliorer la rentabilité avant que les surfaces ne diminuent davantage
- Positionnement pour une rotation stricte (pas de maïs après maïs) dans les régions contaminées par la chrysomèle des racines. Cette rotation stricte constitue un moyen efficace pour éviter l'établissement de l'insecte dans notre pays.

Programme d'allègement budgétaire 2027

Le 29 janvier 2025, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur le programme d'allègement budgétaire 2027. Le projet doit permettre d'alléger le budget fédéral de 2,7 à 3,6 milliards de francs à partir de 2027.

Le programme d'allégement est injuste pour l'agriculture : ses dépenses sont stables depuis 20 ans, alors que, dans le même temps, les dépenses fédérales ont augmenté de 40 milliards de francs. De plus, l'agriculture est touchée de manière disproportionnée par ce programme et les revenus des producteurs sont déjà trop faibles aujourd'hui.

La FSPC s'engage pour que les économies sur les finances fédérales ne se fassent pas au détriment de l'agriculture !

La FSPC a par conséquent :

- Refusé la mise aux enchères des contingents d'importation pour les céréales panifiables, qui apporterait une immense complication dans le système, sans améliorer les finances de la Confédération
- Refusé la réduction à 50 % du taux des contributions à la qualité du paysage, qui aurait pour conséquence directe un manque de rémunération pour les efforts fournis au cours des dernières années par les familles paysannes
- Demandé une augmentation des prix-seuils pour les céréales fourragères, qui améliorerait les finances fédérales en augmentant les recettes des droits de douane.

Ce dernier élément a été repris dans un courrier adressé au Conseil fédéral. Une séance devra avoir lieu en automne 2025, afin de déterminer les possibilités et les enjeux pour la filière, mais surtout pour les producteurs de céréales.

Politique agricole 2030

La FSPC fait partie du groupe d'accompagnement de l'OFAG « PA 2030 », qui vise à mettre en place les bases de la future politique agricole. Même si les discussions portent toujours sur des principes généraux, la FSPC défend les éléments suivants :

- Redonner de l'importance à l'agronomie et à la production

- Garantir un revenu d'au minimum 40.- francs par heure
- Mettre en œuvre des mesures dont l'efficacité est prouvée, avec des objectifs clairs, précis et mesurables
- Augmenter la protection à la frontière
- Garantir une production saine et de qualité, avec un accès aux intrants (engrais, produits phytosanitaires, variétés résistantes, etc.)
- Simplifier le système
- Abandonner la taxe incitative sur les intrants (taxe sur les engrais, les produits phytosanitaires et les aliments concentrés).

La politique agricole devra être centrée sur les exploitations agricoles et sur des principes agronomiques ; les paysans devront être intégrés dans la détermination des mesures et la fixation des objectifs, afin que la mise en œuvre soit comprise, réalisable et proche de la pratique.

La production de denrées alimentaires doit être au centre de la politique agricole et bénéficier de davantage de soutien, notamment par une contribution de base plus élevée.

Normes de fumure et produits phytosanitaires

Durant l'année écoulée, la FSPC s'est fortement engagée pour que les principes de base de l'agronomie soient appliqués, afin de garantir une production saine, de qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins des transformateurs.

Les interventions les plus importants sont :

- Demande de révision des normes de fumure azotée du maïs grain, en tenant compte du potentiel de rendement. Les exportations d'azote par la récolte doivent être compensées par une fumure adéquate de la culture
- Demande de révision des normes de fumure azotée du blé panifiable, en tenant compte du potentiel de rendement et

des teneurs en protéine, avec les mêmes arguments que pour le maïs

- Demande d'homologation d'urgence du cyantraniliprole (produit Lumiposa) en traitement de semences de colza (pour lutter contre l'altise) et de maïs (contre l'oscinie et le ver fil de fer).

Il est frustrant de constater que même des demandes dûment argumentées d'un point de vue agronomique ne reçoivent pas de soutien rapide de la Confédération. Les procédures sont longues, fastidieuses et rarement couronnées de succès, mais il vaut la peine de maintenir la pression.

A l'exemple du colza, avec des inscriptions et une production en baisse, il en va de l'approvisionnement du pays. Sans moyen de protection des plantes, les fluctuations de rendement deviennent trop importantes et trop risquées pour les producteurs.

Prises de position et interventions

La FSPC a été consultée à neuf reprises au cours de l'exercice sous revue, notamment sur les demandes de trafic de perfectionnement, les modifications d'ordonnances de politique agricole et environnementale, les ordonnances concernant la législation sur les denrées alimentaires et le retrait de produits phytosanitaires (matières actives).

Les prises de position les plus importantes sont disponibles sur notre site internet.



La FSPC s'engage...

...sur les marchés

Céréales panifiables



Récolte 2024 et approvisionnement

Catastrophique. C'est en ces termes que la récolte 2024 peut être décrite. Avec seulement 251'000 tonnes de céréales panifiables propres à la panification, soit un rendement moyen de seulement 37 dt/ha pour le blé panifiable au niveau suisse, la production a été historiquement basse. Tous les problèmes possibles ont été rencontrés : météo capricieuse, manque de fécondation des grains, faibles poids à l'hectolitre, contamination avec des mycotoxines, grêle, germination sur pied.

Malgré des stocks importants avant récolte, s'élevant à près de 110'000 tonnes, des importations complémentaires ont été demandées par l'interprofession swiss granum, afin d'importer des céréales à transformer en Suisse à la place de produits finis.

Ce sont donc 20'000 tonnes supplémentaires qui ont pu être importées en 2024 et 60'000 tonnes supplémentaires en 2025. Une répartition adaptée des tranches du contingent d'importation 2025 a en outre permis de libérer 10'000 tonnes supplémentaires sur le premier semestre 2025, issues du deuxième semestre.

Grâce à ces quantités supplémentaires, le bilan de la récolte 2024 a pu être équilibré. Les transformateurs ont ainsi disposé d'assez de matières premières à transformer en Suisse pour répondre aux besoins des boulangeries.

Les stocks avant la récolte 2025 sont estimés à 75'000 tonnes, soit une quantité suffisante pour garantir une transition en deux mois et en douceur avec la récolte 2025.

	Normal	2024	2025
Janvier	10'000 t	10'000 t	40'000 t
Février	0 t	10'000 t	30'000 t
Mars	10'000 t	10'000 t	25'000 t
Mai	10'000 t	10'000 t	15'000 t
Juillet	10'000 t	0 t	0 t
Septembre	15'000 t	15'000 t	10'000 t
Octobre	0 t	15'000 t	0 t
Novembre	15'000 t	20'000 t	10'000 t
Total	70'000 t	90'000 t	130'000 t

Répartition des tranches du Contingent d'importation N°27

Mesures d'allègement de marché 2024

Les mesures d'allègement de marché (déclassement et soutiens aux exportations) sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs à ce fonds se montaient à Fr. 4.575/dt pour la récolte 2024. La Confédération verse dès 2019, en contrepartie, un montant de 15.8 millions de francs aux producteurs, sous la forme d'un supplément aux céréales. En 2024, cela a représenté un montant de Fr. 134.- par hectare de céréales panifiables et fourragères.

Dans une situation telle que celle de la récolte 2024, il était clair qu'aucune mesure de déclassement n'était nécessaire. Seuls les soutiens aux exportations ont été mis en œuvre, afin de maintenir un système qui fonctionne et de ne pas remettre en question le supplément aux céréales.

Soutiens aux exportations

Deuxième mesure d'allègement de marché, les soutiens aux exportations constituent, depuis le 1^{er} janvier 2019, une tâche exclusivement privée. Dès cette date, la Confédération ne soutient plus les exportations de produits transformés à base de céréales. La filière céréalière a mis en place une alternative privée à l'ancienne « loi chocolatière », reprenant les mêmes bases.

Pour l'année civile 2024, le bilan est à nouveau positif, avec 27'061 tonnes de farine exportées sous forme de produits transformés, soit l'équivalent de 36'000 tonnes de céréales panifiables. Ces quantités sont plus faibles que les années précédentes, car les exportations sont à la baisse, soit par décision stratégique de réorganisation (Nestlé), soit par diminution de parts de marché à l'étranger (biscuits).

Les coûts totaux des soutiens à l'exportation 2024 ont représenté 15.09 millions de francs, soit en moyenne Fr. 55.76/dt de farine (Fr. 49.50/dt en moyenne 2023). Sur ce montant, environ 13.2 millions de francs ont été à charge de la FSPC (14 millions en 2023).

*Les soutiens aux exportations
sont indispensables pour obtenir
de bons prix !*

Il est réjouissant de constater que le système fonctionne toujours et qu'aucun problème majeur n'a été constaté après six années, grâce à l'engagement de tous les partenaires de la filière. Qu'ils en soient

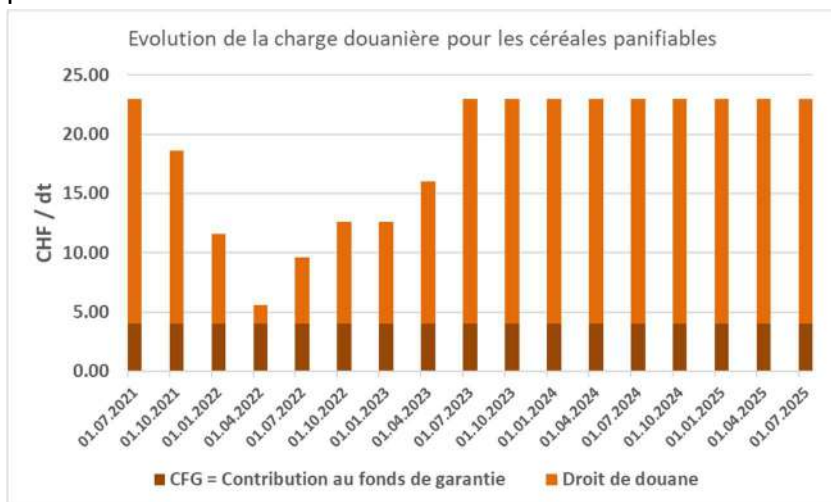
chaleureusement remerciés !

Cette solution alternative, bien qu'ayant des impacts importants sur les cotisations des producteurs, reste à ce jour la meilleure solution pour gérer les quantités, obtenir des prix rémunérateurs et bénéficier du supplément aux céréales.

Protection à la frontière

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'Ordonnance sur les importations agricoles (OIAGR) fixe un prix de référence de Fr. 53.-/dt pour les importations de céréales panifiables, en moyenne des qualités importées. La charge douanière ne peut cependant pas dépasser 23 francs par 100 kilos, ce qui protège les consommateurs, mais pas les producteurs. En effet, lorsque les prix à l'importation sont élevés, les droits de douane sont réduits, mais lorsque les prix mondiaux sont bas, les droits de douane ne peuvent pas dépasser le maximum fixé.

Depuis juillet 2023, la protection à la frontière pour les céréales panifiables est à son maximum de Fr. 23.-/dt.



Au premier semestre 2025, les prix mondiaux ont subi une très forte baisse, en lien avec l'évolution du prix du pétrole, la relation euro/dollar et l'insécurité politique générale. Au 30 juin 2025, les prix à l'importation de blé panifiables étaient en-dessous de Fr. 50.-/dt, soit loin du prix de référence de 53 francs.

Prix indicatifs pour la récolte 2025

Les prix indicatifs des céréales panifiables de la récolte 2025 ont été négociés le 12 juin 2025. Après une analyse détaillée de la situation du marché, des attentes des producteurs et des coûts de production, les membres de la Commission « Marché Qualité Céréales » de swiss granum se sont mis d'accord sur une stabilité des prix par rapport à ceux de la récolte 2024.

Les prix indicatifs suivants ont été fixés :

- Classe Top : Fr. 60.00/dt
- Classe I : Fr. 57.00/dt
- Classe II : Fr. 54.50/dt

Lors de la négociation des prix indicatifs, les acteurs ont souligné qu'il était important de poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité du blé panifiable. Le compromis sur les prix indicatifs prévoit ainsi des discussions sur le développement du paiement à la qualité dans le groupe de travail « Teneur en protéines ». L'objectif est de définir une teneur minimale en protéines pour le blé panifiable, valable à partir de la récolte 2026.

Les discussions à ce sujet avaient débuté en 2024 déjà, sans pour le moment trouver de solution adéquate pour tous les échelons de la filière.

Céréales fourragères

Récolte 2024

Comme pour les panifiables, les céréales fourragères ont eu des mauvais rendements en 2024. A peine 350'000 tonnes produites (maïs grain inclus), contre 460'000 tonnes en moyenne des cinq années précédentes. Comme pour les panifiables, des quantités les plus basses depuis des décennies.

Comme les besoins en céréales fourragères des fabricants d'aliments se montent à environ 950'000 tonnes, la production indigène n'a représenté que 37 % de l'approvisionnement en céréales (2023 : 40 %).

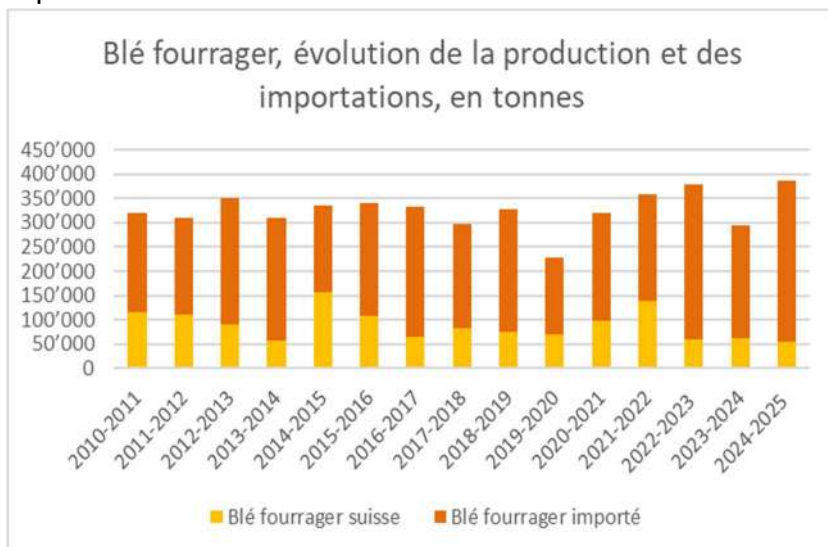


Protection à la frontière

La protection à la frontière pour les matières premières fourragères se base sur le système des prix-seuils, qui vise à importer durant toute l'année les marchandises à une valeur donnée, en corrigeant mensuellement les droits de douane si nécessaire, en fonction de l'évolution des prix internationaux et du taux de change.

Pendant l'année sous revue, la FSPC est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'OFAG, car les droits de douane étaient trop faibles.

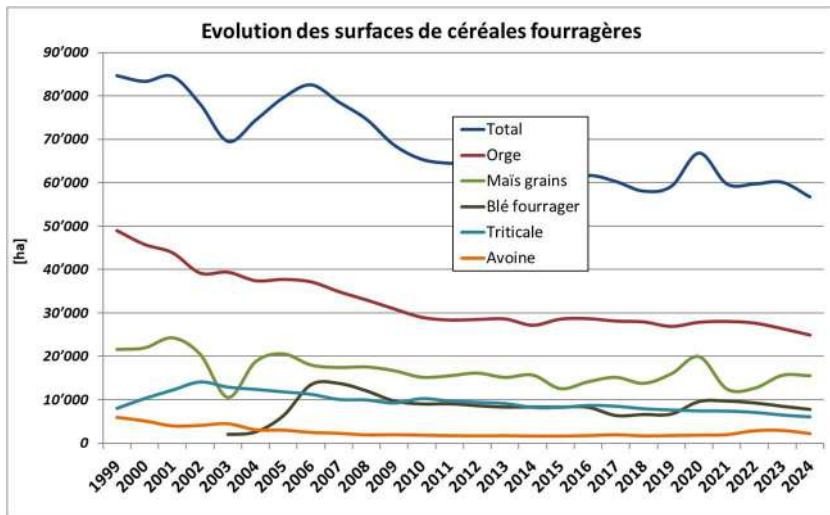
Entre juillet 2024 et juin 2025, les importations d'orge sont restées à un niveau normal, malgré des prix à l'importation parfois très avantageux. Pour le blé fourrager, les droits de douane étaient clairement trop faibles en avril, avec pour conséquence des importations de 114'000 tonnes et un bilan annuel élevé.



Le groupe de travail « Protection à la frontière » de swiss granum poursuit son étude approfondie du système et les discussions avec

l'OFAG, dans le but d'améliorer la base de calcul et la réactivité du système.

La rentabilité des céréales fourragères dépend naturellement du prix, des coûts de production et des paiements directs. Cette rentabilité étant insuffisante, la FSPC tente d'influencer à la fois les prix et les soutiens spécifiques par les paiements directs, dans le cadre de la Politique agricole 2030. L'évolution des surfaces de céréales fourragères depuis 1990 montre clairement qu'il est urgent de réagir !



Prix indicatifs

Les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2025 n'ont malheureusement pas permis de trouver un compromis au sein de la filière, comme les deux années précédentes. Sur la base des coûts de production et des attentes d'un revenu adéquat pour la production de céréales fourragères, le Comité de la FSPC a déterminé des prix

minimaux de Fr. 44.-/dt pour le blé fourrager et Fr. 42.-/dt pour l'orge fourragère.

Ces revendications n'ont malheureusement pas trouvé de compromis lors des négociations, notamment par crainte de renchérir les aliments pour animaux. La commercialisation de la récolte 2025 se fera par conséquent sans prix indicatif de la part de la filière céréalière !

Maïs

Le projet « MaisNet : innovations pour une culture du maïs durable en Suisse – focalisation sur les éléments fertilisants » est maintenant terminé. La mise en valeur des résultats va se poursuivre jusqu'à l'automne 2025, avec une publication. Ce projet a permis de récolter une immense quantité d'informations, qui mettent en évidence la diversité des itinéraires culturaux, de la gestion de la fumure ou des types de sol en Suisse.



Nous espérons que l'analyse des données montrera le potentiel d'adaptation des normes de fumure azotée du maïs, en particulier dans les régions où le potentiel de rendement est élevé.

Dès 2025, un nouveau projet a été lancé, toujours sur la fumure azotée du maïs, mais avec une approche novatrice basée sur l'activité enzymatique du sol.

Oléagineux

Récolte 2024

Avec environ 74'400 t, la récolte de colza 2024 a été inférieure de 7'800 t à celle de 2023. Il s'agit de la plus faible récolte de colza depuis 2016, malgré une quantité attribuée élevée avoisinant les 100'000 t. Le temps humide pendant la floraison et lors de la récolte a entraîné de faibles rendements et des graines moins mûres. En revanche, le colza ne présente pas de problèmes de mycotoxines, contrairement aux céréales.

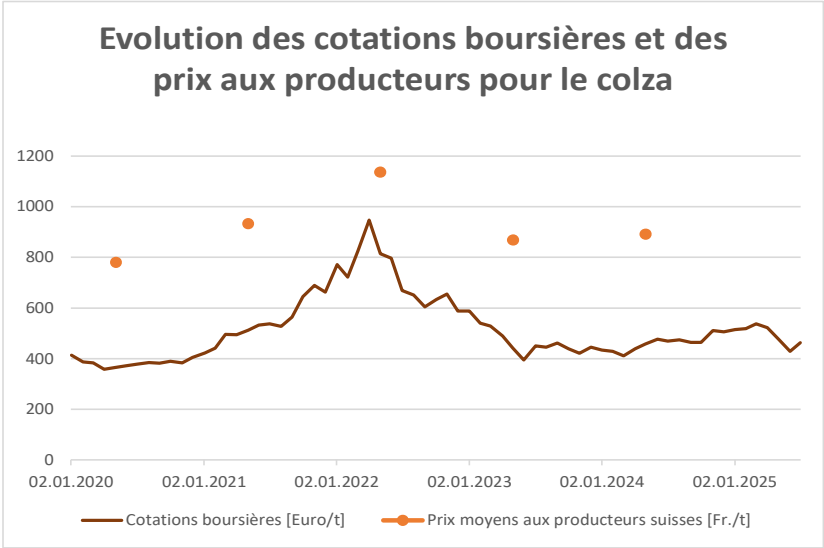


En ce qui concerne le tournesol, la quantité récoltée de 15'800 tonnes est nettement inférieure à la quantité attribuée de 22'500 tonnes. Malgré une nouvelle augmentation des surfaces cultivées à 6'880 ha, la quantité récoltée a été inférieure à celle de 2023. Ici aussi, le temps humide a empêché d'obtenir de meilleurs rendements. En ce qui concerne le soja, le potentiel de 7'500 tonnes n'est définitivement pas encore épuisé avec une récolte de près de 3'100 tonnes.

Prix

Aucun prix indicatif n'est fixé pour le colza, le tournesol et le soja. Les prix du marché publiés par swiss granum se basent sur les prix actuels de la bourse au moment de la conclusion du contrat entre les huileries et leurs acheteurs au printemps précédant la récolte. Le prix final du marché est publié par swiss granum en fonction de la quantité récoltée (en août pour le colza et en octobre pour le tournesol et le soja). L'importation n'est pas limitée par des contingents tarifaires et les droits de douane sont fixes et ne sont pas liés à un prix de

référence à atteindre. En conséquence, les prix suisses présentent les mêmes fluctuations que les prix du marché mondial, même s'ils se situent à un niveau plus élevé.



Pour la récolte 2024, les prix ont été légèrement plus élevés qu'en 2023 et pour la récolte 2025, on peut à nouveau s'attendre à une légère hausse.

Evolution des attributions

La quantité contractuelle pour la récolte 2026 reste à un niveau très élevé pour le colza, avec 106'065 t au total, dont 34'000 t de colza HOLL. Avec presque 86'000 t, la quantité attribuée est nettement inférieure.

La quantité contractuelle de tournesol pour la récolte 2026 a pu être augmentée à 28'100 t. La demande, tout comme l'intérêt de produire cette culture attrayante et extensive, sont élevés.

Pour le soja, des contrats de prise en charge de 7'500 t ont été conclus. L'attribution a été faite pour environ 5'200 t. Comme les semis n'auront lieu qu'au printemps 2026, les inscriptions sont encore possibles, comme pour le tournesol. La totalité du soja attribué sera utilisée pour la production d'aliments pour animaux.

Autres cultures destinées à l'alimentation humaine

Les cultures dites de niche ou autres cultures destinées à l'alimentation humaine ont de la peine à s'imposer sur le marché suisse. Malgré une présence régulière dans les médias, les matières premières suisses manquent de compétitivité, notamment en raison d'une protection à la frontière lacunaire, tant au niveau des matières premières que des produits transformés.

Sans soutien étatique (droits de douane, contributions spécifiques à un niveau suffisant), la rentabilité pour les producteurs est difficile à obtenir uniquement avec le prix. Les prix indicatifs n'ont, comme les années précédentes, pas pu être fixés au sein de swiss granum.

De nombreux projets voient néanmoins le jour et une association a été créée (www.schweizerhuelsenfruechte.ch) afin de regrouper les forces, coordonner les projets et renforcer la communication pour les protéagineux indigènes. La FSPC est membre de cette association et s'engage pour la promotion et la valorisation des protéagineux suisses.



La FSPC travaille avec...

...swiss granum



La FSPC représente les intérêts des producteurs au sein de l'interprofession swiss granum, dans les différents organes.

Les éléments les plus importants étaient les suivants :

- Fixation des prix indicatifs pour la récolte 2025, stables par rapport à ceux de l'année dernière pour les panifiables, ce qui est réjouissant. Pour les fourragères, aucun prix indicatif n'a pu être fixé en raison des divergences entre les attentes des producteurs et des engraisseurs.
- Etablissement du bilan quantitatif de la récolte 2024 en céréales panifiables et demande d'une augmentation et d'une nouvelle répartition des tranches du contingent d'importation, afin de garantir un approvisionnement suffisant et équilibré avant la récolte 2025
- Poursuite des travaux dans le groupe « Protection à la frontière », afin de rendre les adaptations des droits de douane plus flexibles, plus réactives et plus proches des réalités du marché
- Poursuite des discussions sur un développement du système de paiement à la protéine pour le blé panifiable
- Réflexions sur la mise en valeur de la durabilité dans la production de céréales panifiables et d'oléagineux
- Transparence du marché : estimations et recensements de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2024
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2025
- Monitoring sur les mycotoxines et recommandations aux partenaires de la filière
- Etablissement des listes recommandées et planification des essais variétaux

...l'Association « Pain Suisse »

L'Association « Pain Suisse » (APS) est le centre de compétences pour toutes les questions relatives au pain, à la farine et aux céréales suisses. Elle a pour objectif de promouvoir, par un travail de promotion et d'information, la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'APS ainsi que des informations complémentaires sur le travail effectué sur le site internet www.painsuisse.ch.

Les mesures de communication mentionnent cinq raisons de privilégier les produits de boulangerie suisses :

- Une qualité incomparable
- Une fraîcheur qui se sent
- Une diversité pour tous les goûts
- La durabilité et une conscience environnementale
- Le soutien de l'artisanat suisse

Durant l'année sous revue, une campagne d'affichage et des publications dans les journaux et sur les réseaux sociaux ont été mises en œuvre pour une meilleure visibilité de la marque.





Obligation de déclarer par écrit le pays de production des produits de boulangerie

Depuis le 1^{er} février 2025, la déclaration écrite du pays de fabrication est obligatoire pour le pain et les produits de boulangerie.

Grâce à cette nouvelle réglementation, les consommateurs sauront enfin s'il s'agit d'un produit suisse ou importé. Ceci est essentiel au vu du triplement des importations de produits de boulangerie au cours des 20 dernières années.

La FSPC espère ainsi reconquérir des parts de marché, sachant que 75% des Suisses préfèrent les produits de boulangerie d'origine indigène.

L'Association Pain Suisse attire l'attention sur l'introduction de la déclaration obligatoire avec sa campagne « Regarde bien quand tu achètes du pain ».

...l'Association « Huile de colza suisse »

L'objectif principal de l'Association Huile de colza suisse (HCS) est de renforcer l'image de l'huile de colza suisse, notamment en ce qui concerne ses propriétés nutritionnelles



positives, de promouvoir les ventes d'huile de colza suisse et de gagner des parts de marché dans le secteur des ménages privés et de la restauration.

La composition de l'Association ainsi que d'autres informations sur le travail effectué sont disponibles sur le site www.colza.ch.

L'année passée a été couronnée de succès pour l'association "Huile de colza suisse" : les spots télévisés ont été diffusés avec le slogan "Indispensable dans chaque cuisine". Les contacts avec la gastronomie ont été développés et la promotion de l'huile de colza suisse sur les points de vente (grands magasins) s'est poursuivie.

La demande d'huile de colza suisse se maintient à un niveau très élevé !

La FSPC a proposé d'étendre les mesures de communication à l'huile de tournesol suisse. Cependant, aucun consensus n'a pu être trouvé entre les différentes organisations. Il a été décidé de maintenir l'attention sur l'huile de colza pour le moment et de continuer à promouvoir sa production.



Image tirée du spot publicitaire pour l'huile de colza suisse.

...Agro Marketing Suisse (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance Suisse Garantie. La FSPC est représentée au Comité et dans les commissions techniques d'AMS par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec swiss granum.

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance Suisse Garantie. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

La FSPC et la communication

La FSPC publie régulièrement une Newsletter sur les thèmes et activités actuels.

Les « Actualités céréalières » sont publiées quatre fois par année dans la presse agricole, avec des chiffres et des faits relatifs à la culture des céréales et oléagineux.

En février, juin et octobre paraissent les « Bulletin de marché », résumant, pour les lecteurs, les observations du marché de la FSPC.

En fonction des besoins, des communiqués de presse sont rédigés et publiés dans les journaux et sur notre site internet.

Au cours de l'exercice sous revue, la FSPC a également coproduit une série de vidéos *Farmfluencer* sur le thème du colza. Un producteur de colza a été suivi tout au long de l'année, du travail du sol à la récolte, en passant par le semis et la lutte contre les ravageurs. Les vidéos peuvent être visionnées sur le site Internet de la FSPC : <https://www.sgpv.ch/videos-2/>





La FSPC à la télévision : édition du 19h30 de la RTS au sujet du colza



La FSPC à la télévision : édition du 19h30 de la RTS au sujet du colza



La FSPC à la télévision : La Télé Vaud-Fribourg au sujet du colza



La FSPC à la télévision : Tele Z au sujet du colza



La FSPC à la télévision : émission Schweiz aktuell de la SRF au sujet du tournesol

Le secrétariat dispose de matériel de promotion et de communication, qui peut être utilisé lors de foires et manifestations. Ce matériel est disponible gratuitement : www.fspc.ch/materiel-dinformation-et-de-promotion.

Le secrétariat et les membres du Comité directeur se tiennent à disposition pour des exposés ou conférences, que ce soit lors d'assemblées ou dans les écoles d'agriculture.

Info pour les statistiques

Vous trouverez d'autres statistiques sur notre site internet www.fspc.ch

Statistiques

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis ¹ (Fr./dt)		Prix indicatifs (Fr./dt)			
	1990	2000	2020	2023	2024	2025
Blé Top	112.00	-	52.00	58.50	60.00	60.00
Blé I	107.00	75.00	50.00	55.50	57.00	57.00
Blé II	103.00	70.00	49.00	53.00	54.50	54.50
Blé III	99.00	-	-	-	-	-
Blé biscuit	98.00	69.00	49.00	53.00	54.50	54.50
Seigle	105.00	62.00	40.00	44.00	45.00	45.00
Epeautre A	98.00	66.00	56.00	62.00	58.00	58.00
Epeautre B	-	52.00	-	-	-	-

Source : FSPC et swiss granum

¹ : Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

Prix indicatif dès 2011 : Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ du centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)

	Prix indicatifs (en Fr./dt)						
	2000	2010	2020	2022	2023	2024	2025
Blé fourrager	-	36.50	36.50	39.50	Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs
Orge	47.00	34.50	34.50	37.50			
Triticale	48.00	34.50	34.50	37.50			
Avoine	43.00	30.50	30.50	33.50			
Maïs	49.00	36.50	36.50	39.50			
Pois protéagineux	53.00	37.00	37.00	40.00			
Féverole	47.00	34.50	34.50	37.50			
Lupin blanc	-	42.50	42.50	45.50			

Source : USP et swiss granum

Prix indicatif : prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)

	Prix garantis¹ (Fr./dt)		Prix moyens² (Fr./dt)				
	1995	1999	2000	2010	2020	2024	2025*
Colza	165.00	150.00	ca. 70.00	78.76-81.76	76.47-79.47	87.63-90.63	87.63-90.63
Colza HOLL	-	-	-	-	83.50-86.50	96.88-99.88	97.88-100.88
Tournesol	165.00	165.00	ca. 73.00	80.75-83.75	75.82-78.82	79.24-82.24	Pas encore connu lors de la rédaction
Tournesol «high oleic»	-	-	-	84.70-87.70	80.28-83.28	83.70-86.70	
Soja³	-	-	50.00-55.00	53.69-56.69	39.00-44.00	55.00-60.00	

Sources : OFAG et swiss granum

¹ : Prix de prise en charge par la Confédération

² : Le prix payé au producteur est un prix de départ au centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

³ : Dès la récolte 2019, la fourchette de prix est pour le soja fourrager. Auparavant, il s'agissait de soja alimentaire.

* : Chiffres provisoires

Tableau 6 : Quantités d'oléagineux attribuées en tonnes, Source : FSPC

	Colza			Tournesol			Soja		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026
AG	10'126	8'724	8'288	1'002	1'253	1'229	148	184	184
BE	12'558	11'110	10'227	2'006	2'615	2'947	227	324	421
BS/BL	1'905	1'798	1'818	43	66	147	161	245	197
FR	8'845	8'175	7'872	1'398	1'526	1'478	249	163	185
GE	3'776	3'706	3'496	1'523	1'391	1'342	958	845	913
GL	19	-	16	-	-	-	-	-	-
GR	185	147	141	-	-	-	-	-	-
JU	4'150	3'849	3'434	447	483	401	48	54	55
LU	4'689	4'404	3'923	166	165	221	37	39	70
NE	2'180	2'157	2'130	48	112	102	64	79	41
SG	407	439	416	12	9	16	45	53	58
SH	5'247	4'974	4'871	1'475	1'535	1'488	139	148	125
SO	3'634	3'101	2'994	561	744	772	248	204	195
SZ	98	62	58	-	-	-	-	-	-
TG	4'399	3'760	3'756	1'432	1'504	1'441	87	138	90
TI	-	-	-	30	17	13	60	80	70
VD	26'893	26'040	25'244	6'914	6'994	6'588	2'056	1'560	1'438
VS	280	284	232	-	-	10	90	96	139
ZG	441	371	322	21	92	108	2	3	3
ZH	7'945	7'263	6'723	2'611	2'758	2'764	811	871	1'014
Total	97'777	90'364	85'961	19'689	21'264	21'067	5'430	5'086	5'198

Dans les cantons de AR/AI, OW/NW et UR ces cultures ne sont pas cultivées.

Tableau 5 : Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg, Source : FSPC

	2010	2015	2020	2024	2025
Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de :					
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.055	0.055	0.055
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.045	0.050	0.050
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.125	0.125
Total céréales panifiables ¹	0.67	0.82	4.80	4.75	4.40
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.50	0.65	4.63	4.575	4.225
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total céréales fourragères	0.12	0.12	0.12	0.125	0.125
Total colza	1.63	1.62	1.62	1.025	1.025
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	0.40	0.40
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R & D</i>	0.01	-	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
Total tournesol	1.12	1.12	1.12	0.525	0.525
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	0.40	0.40
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
Total soja et lin	0.12	0.12	0.12	0.125	0.125
Total protéagineux	0.12	0.12	0.12	0.125	0.125

¹: Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

